

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 FEVRIER 2021 (18H30)**

**Présidente** : Madame BERTRAND Catherine, Maire

**Présents** : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER Mathieu – FERLAY Thierry – Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - BAILLY Monique Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

**Excusés** : Monsieur COLLIN Thomas

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021.

**- RENOUELEMENT UNITE DE TRAITEMENT EAUX USEES :**

**AVANT-PROJET** : Gilles BURTEAU, Adjoint, présente l'Avant-Projet de l'opération estimée à 1 067 955 € HT soit 1 277 859 € TTC.

Cet AVP a été présenté le 01/02/2021 aux partenaires techniques et financiers : service de la Police de l'Eau de la DDT, Conseil Départemental, et transmis à l'Agence de l'Eau.

Il reste des éléments à affiner suite à cette présentation : la Police de l'Eau demande des calculs de la dilution des effluents rejetés (évaluation de l'incidence selon les débits d'étiages hivernaux), qui devront être approuvés dans le cadre du dossier réglementaire « loi sur l'eau ».

**DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal confirme les demandes de subvention :

- à l'Agence de l'Eau : 70 % de 766 355 € soit 536 448 € pour les travaux (sur la base d'un coût plafond unitaire de 716.89 € pour 1 069 équivalents/habitants selon le calcul de l'agence déterminé en fonction de la capacité retenue) ;

Et 70 % soit 9 452 € pour la zone de rejet végétalisée estimée à 13 500 € (hors coût plafond).

- au Conseil Départemental, dans le cadre de l'Appel à Projets 2021 : 20 % sur dépense plafonnée à 800 000 € HT, soit 160 000 € ;

- à la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) 2021: pour le complément

Dans la limite de 80 % du coût total de l'opération ; le reste à charge de la commune devant être de 20 % minimum.

**RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU POSTE DE REFOULEMENT** : Le Conseil Municipal confirme la demande d'extension de 200 ml de réseau électrique en souterrain pour le raccordement nécessaire au poste de refoulement. Le coût a été estimé par le SYDESL à 22 900 € HT sur lequel la participation de la commune sera d'environ 13 740 € HT.

**RACCORDEMENT EAU POTABLE** : L'extension du réseau d'eau potable depuis la RD14 est estimée à 4 720 € HT par la SAUR. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye participe à hauteur de 50 % de la dépense avec un plafond de 2 000 € ; le reste est à la charge de la commune soit 2 720 €.

**L'Inspection Télévisuelle** d'une partie des réseaux d'assainissement (afin de sécuriser au maximum le réseau) sera réalisée par VISIOTUB les 17 – 18 et 19 février 2021.

**- PROJET FERMETURE ATELIER TECHNIQUE : CONTRAT MAITRISE ŒUVRE ET DEMANDE SUBVENTION :**

Suite à la visite sur place le 15 février 2021, de M. DUHOUX François, architecte à BUSSIÈRES, et M. BONFY, économiste de la société BECA, un dossier (plans et estimation financière) utile pour la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (dans le cadre du maintien des services à la population) – Programmation 2021 - va être fourni d'ici le 19/02/21, date limite de dépôt des dossiers. Le taux de subvention peut être de 30 à 35 %.

Un marché simplifié de maîtrise d'œuvre comprenant les missions suivantes : permis de construire, AVP, DCE, suivi des travaux, sera signé par Mme le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

## **- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :**

### **♦ MODIFICATION DES STATUTS:**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts votés par le conseil communautaire du 18/01/2021, incluant l'ajout de la compétence facultative d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L.1231-1-1 du Code des transports conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Ces nouveaux statuts doivent être approuvés par 2/3 des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

### **♦ CONVENTIONS DE MUTUALISATION :**

L'Adjoint, Gilles BURTEAU, présente les conventions proposées :

- d'une part pour la mise à disposition de matériels techniques acquis par la Communauté de Communes du Clunisois et de son personnel (de ses services technique, administratif et informatique) à la commune ;

- d'autre part pour la mise à disposition de matériels techniques entre les communes de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés pour chaque matériel et autorise Madame le Maire à signer les conventions de mutualisation correspondantes.

### **♦ PRESENTATION DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE :**

Madame le Maire présente ce diagnostic préalable au projet de territoire pour la période 2020-2026, sur la base des données 2018, de la situation actuelle et des projets pour l'avenir.

Dans ce cadre, une réunion de secteur de proximité pour l'élaboration de ce projet de territoire est organisée le 4 mars à 18 h 30 à la salle polyvalente avec les conseils municipaux de Saily, Sigy le Châtel, Chérizet. Cet échange est ouvert également aux secrétaires de mairie.

### **- MODIFICATION REGLEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement d'assainissement collectif (établi en 2013) relative à l'ajout d'un article (N° 15) sur le contrôle automatique et obligatoire des branchements existants, qui s'appliquera principalement en cas de vente d'une habitation.

### **- PROLONGATION CONVENTION MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT :**

La commune a conclu avec le centre de gestion de la fonction publique de Saône-et-Loire une convention en date du 06/07/2018 lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents, dans le cadre de l'expérimentation du dispositif instaurée par la loi de 2016 de modernisation de la justice.

L'objectif est d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique. Dans ce cadre expérimental, doivent être précédés d'une médiation, à peine d'irrecevabilité, les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives listées de façon exhaustive.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant de prolongation du terme de la convention jusqu'au 31/12/2021 (prévu initialement jusqu'au 19/11/2020).

### **- GARANTIE FINANCIERE SEMCODA :**

Suite au réaménagement, sous forme de refinancement, d'une partie de sa dette, la SEMCODA demande à la commune de continuer à accorder sa garantie financière sur 2 emprunts contractés pour la construction de logements au Lotissement du Poirier Bouchot, afin de valider les avenants aux prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces modifications de profil entraînent un allongement de 10 ans de la durée des prêts et une baisse des marges.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ces avenants (une abstention).

### **- QUESTIONS DIVERSES :**

- Alain Malderez, Adjoint, présente le Label National des Territoires, Villes et Villages Internet 2021 ; le Conseil Municipal approuve la démarche de concourir à ce label récompensant les collectivités qui proposent un maximum de services numériques. L'adhésion à l'association porteuse de ce label est fixée à 6 centimes d'euro par habitant et par an.

- Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, la rue Odette Dauxois sera fermée à la circulation à compter du 22 février 2021 pour une période de 2 semaines ; une déviation sera mise en place.

- Les essais de rétrécissement dans la Grande Rue se feront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pendant une période de 2 mois ; la vitesse sera maintenue limitée à 50 km à l'heure pendant cette phase.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

♦ pour passer la commande de l'Inspection Télévisée d'une partie des réseaux d'assainissement d'eaux usées préalable aux travaux de renouvellement de l'unité de traitement d'assainissement à l'EURL VISIOTUB – 39140 NANCE (Prestation annexe au contrat de maîtrise d'œuvre et à l'accord-cadre SINBIO) pour un montant de 5 878.35 € HT soit 7 054.02 € TTC

(Décision N° 2021-1 du 19/01/2021 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20210119-DEC2021-1-AU du 21/01/2021) ;

♦ de non préemption suite à une Déclaration d'Intention d'Aliéner : N° 01/2021, reçue le 05/02/2021, pour la maison, 1, route de Bonnay, cadastrée section A N° 115, et les terrains section A N° 201 et 202 appartenant à la FONDATION D'AUTEUIL à PARIS (75) ;

- des dates de la Fête patronale fixées aux 22, 23 et 24 mai 2021 (week-end de la Pentecôte) ; du repas populaire au 1<sup>er</sup> dimanche de juin (le 06) et des élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 25 février 2021 (vote du compte administratif 2020 – Présence de M. VOISIN Trésorier) et la suivante au 25 mars 2021 (vote du budget primitif 2021), à 18H30.